

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2022_83 - OBJET : Contrat de services avec Berger-Levrault « e.rapport social unique – BL.RH »

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME le conseil municipal qu'il y a lieu de rajouter au logiciel BL.RH le module « e.rapport social unique – BL.RH »,

DECIDE de signer un contrat de service avec la SA BERGER-LEVRAULT, 892, Rue Yves Kermen 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, pour une durée de 36 mois. Il prendra effet à la date d'activation des services souscrits. L'abonnement au module est offert. Ce contrat couvre l'accompagnement au RSU, les paramétrages, le webinaire, le SAV. Le coût de ces prestations est fixé à 1 830 €HT.

DIT que les crédits sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 29 septembre 2022.

Le Maire

Olivier G...
du-Rhône